



Paris le 28 septembre 2007

Communiqué de presse

Interdiction de fumer dans les lieux publics : il faut transformer l'essai

Dans trois mois, la dernière étape de l'interdiction de fumer dans les lieux publics sera appliquée : cette interdiction sera étendue aux bars, restaurants, discothèques et casinos.

La première étape, en février de cette année, a été un succès et l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires, les établissements de santé, les administrations et les entreprises a été mise en œuvre sans difficultés. Cette mesure a été bien acceptée par la population qui apprécie son effet positif sur sa qualité de vie.

La SFSP a soutenu durant l'automne 2006 les initiatives qui ont conduit à l'adoption de ces mesures. Elle a souligné l'impact positif que l'interdiction de fumer dans les lieux publics pouvait avoir sur la santé de la population en général et des personnes travaillant dans des lieux où ils sont exposés à la fumée de tabac en particulier.

Les évaluations menées dans les pays où ce type de mesure a été mis en œuvre sont toutes concordantes. La dernière, rendue publique début septembre, montre l'impact positif de cette mesure appliquée en Écosse depuis mars 2006 :

- dans l'année qui a suivi son application, les admissions en urgence pour infarctus du myocarde dans les hôpitaux ont chuté de 17 % alors qu'elles diminuaient de 3% par an depuis dix ans ;
- la qualité de l'air dans les pubs et les restaurants s'est nettement améliorée, le taux de particules fines repassant au-dessous du seuil européen ;
- le taux de dérivés de la nicotine dans l'organisme des enfants et des personnes travaillant dans les pubs et les restaurants a fortement chuté ;
- la population est en majorité satisfaite de cette mesure et on note que les jeunes de 18 à 24 ans déclarent, à 84 %, qu'il s'agit d'une mesure dont leur pays peut être fier ;
- il n'y a pas d'augmentation du tabagisme à domicile qui aurait pu venir compenser une baisse du tabagisme dans les lieux publics.

Le sondage effectué cet été à l'initiative de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) souligne que les français, dans leur grande majorité, ne changeront pas leurs habitudes de fréquentation des bars et restaurants. Ceux qui disent qu'ils s'y rendront plus volontiers sont même plus nombreux que ceux qui disent qu'ils les fréquenteront moins. Ceci est valable pour les non-fumeurs mais aussi pour les fumeurs et va dans le sens de l'augmentation de fréquentation des bars et restaurants qui a suivi la mise en place d'une interdiction de fumer dans les lieux publics en Irlande, en Italie ou à New-York.

L'application au 1^{er} janvier 2008 dans les bars, restaurants, discothèques et casinos de l'interdiction de fumer a toutes les chances d'être un succès et d'être parfaitement acceptée par la population et les professionnels de ce secteur.

La SFSP, ses Sociétés régionales et les associations représentées à son Conseil d'administrateurs : l'APPA, l'AMISP, la FNES, le CLISP, l'Anidesp, l'ANPAA, la FNORS, Epiter, RISE, ANASYS, l'ELSP souhaite que le gouvernement reste ferme sur l'application de cette mesure et ne cède pas aux demandes de mesures dérogatoires. Il lui est également demandé d'accompagner la mise en place de cette mesure afin qu'elle soit encore mieux comprise et acceptée par la population toute entière et en particulier les plus jeunes.

Contact

Société française de santé publique
☎ : 03.83.44.39.17 - Fax : 03.83.44.37.76
Email : accueil@sfsp.info